

## La vie des sociétés

7242984901 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 janvier 2021 il a été constitué une société :

Dénomination : S.M.T.E.  
Forme juridique : SASU.  
Siège social : 27, rue du Capitaine Thibout, 27200 Vernon.

Objet : installation et maintenance réseaux de télécommunication et tous travaux de telecom, informatique, électrique.

Capital social : 1 000 euros.  
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Évreux.

Président : M. EL HALLAM Mohamed demeurant 27, rue du Capitaine Thibout, 27200 Vernon.

Cessions d'actions et agrément : librement négociable.

7244761801 - VS

### EARL FERME DE PINCHELOUP

Au capital social de 91 820 euros  
1591, route de Pincheloup  
27500 Tourville-sur-Pont-Audemer  
RCS Bernay n° 522 362 011

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant délibération d'AGE, les associés ont adopté les modifications statutaires suivantes :

Gérance : nomination de M. Romain LELIÈVRE demeurant à Fourmetot (27500), 62, route de la Croisée.

Transformation en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé le 20 novembre 2020.

Dénomination sociale : GAEC FERME DE PINCHELOUP.  
Prise d'effet : 1er février 2021.

Pour avis

7245744001 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 février 2021, à Épaignes.

Dénomination : ENTRE-PLATS.  
Forme : SARL.

Siège social : 13-15, rue Jean-Jaurès, 27500 Pont-Audemer.

Objet : snack, restauration rapide sur place ou à emporter, vente de boissons sans alcool, traiteur.

Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixe : 1 000 euros.

Gérant : M. Jean-Luc LELOUP demeurant 390, impasse de la Bergerie, 27260 Épaignes.

La société sera immatriculée au RCS Bernay.

M. LELOUP Jean-Luc

7246315601 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Mesnil-en-Ouche du 21 janvier 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA CHAUVINIÈRE.

Capital : 1 000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : "La Chauvinière", 27330 Mesnil-en-Ouche.

Objet : l'acquisition de tous immeubles, sous quelque forme que ce soit, l'aménagement de ces immeubles destinés à l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des biens. Et, plus généralement toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, pourvu que ces opérations n'altèrent en rien le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bernay.

Gérante : Mme Patricia RIVIÈRE épouse PALUN domiciliée à Le Bourg, 71390 Chenoves, pour une durée non limitée.

Cession de parts : toutes transmissions entre vifs ou par décès ou liquidation de communauté est soumise à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire.

7246160701 - VS

### DESENNE CONSEIL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social :  
5, rue du Tremblay  
27350 Rougemontiers  
880 007 372 RCS Bernay

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 2021, il résulte que :

1/ L'objet social de la société a été étendu, à compter du 1er janvier 2021, aux activités et opérations suivantes : les activités de formation et de coaching en développement personnel.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : la société a pour objet, directement ou indirectement, en France comme à l'étranger, : le conseil aux TPE (très petites entreprises), diagnostic de rentabilité et aide à l'amélioration de la performance et de la rentabilité, accompagnement dans l'obtention de certification, audits... la pratique de l'EFT (Emotional Freedom Technic)

Nouvelle mention : la société a pour objet, directement ou indirectement, en France comme à l'étranger : le conseil aux TPE (très petites entreprises), diagnostic de rentabilité et aide à l'amélioration de la performance et de la rentabilité, accompagnement dans l'obtention de certification, audits... la pratique de l'EFT (Emotional Freedom Technic), la formation et le coaching en développement personnel

2/ Il a été décidé de nommer à effet du même jour, M. Nicolas DESENNE demeurant 5, rue du Tremblay à Rougemontiers (27350) aux fonctions de directeur général.

Dépôt légal au greffe du Tribunal de commerce de Bernay.

Pour avis, le représentant légal

7246242201 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Elise COLLIN, Notaire titulaire d'un Office Notarial à Bonsecours (76240), 30, route de Paris, le 5 février 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : PLATA.

Forme : Société civile immobilière.

La société a pour objet : l'achat, la construction, la gestion, l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers, tant en pleine propriété qu'en nue-propriété ou en usufruit, la mise à disposition gratuite de tout ou partie des immeubles sociaux au profit d'un ou plusieurs de ses associés.

Le siège social est fixé à : Caumont (27310), 71 B, allée des Châteaux.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000 euros) par apports en numéraire.

Les cessions de parts sociales entre ascendants et descendants et entre associés interviennent librement au regard des règles d'application du droit des sociétés. Toutes autres cessions n'interviennent qu'avec l'agrément de la collectivité des associés, donné par décision de nature extraordinaire.

Les premiers gérants sont M. Jean-Philippe BOUGEARD et Mme Elsa LEBEUF, épouse BOUGEARD, demeurant ensemble à Caumont (27310), 71 B, allée des Châteaux.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bernay.

Pour avis

7246134901 - VS



### CABINET "JURISTES - CONSEILS - SABLIERE"

Société d'Avocats inscrite au Barreau de l'Eure  
425, rue Clément Ader - Bât. C  
27000 Evreux  
Tél. 02 32 33 42 56

### AVIS DE NON DISSOLUTION

Société à Responsabilité Limitée BOMB K.

Capital social : 2 000 euros.  
Siège social : Route Nationale 13, Centre Commercial Carrefour Grand Evreux, 27930 Guichainville.  
RCS Evreux 842 474 041  
Siret 842 474 041 000 14

Aux termes du procès-verbal de décisions unanimes des associés, en date du 11 février 2021, les associés, statuant en application de l'article L 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par anticipation, nonobstant la réduction de ses capitaux propres à moins de la moitié du capital social.

Pour avis, les gérants

7246135101 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 février 2021, à Routot, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA FREM-IMMO.

Forme sociale : Société civile immobilière.

Siège social : 14, allée des Coquelicots, 27350 Routot.

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location de tout immeuble bâti ou non bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : mille euros (1 000 euros).

Gérance : Mme PONNELLE Laure demeurant 14, allée des Coquelicots, 27350 Routot.

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de l'unanimité des associés.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bernay.

La gérance

## Avis administratifs

7243664301 - AA

### Commune de BOURG-ACHARD

Organisation d'une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet lycée emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

### ENQUÊTE PUBLIQUE 2EME AVIS

Par arrêté n° 03-2021 en date du 25 janvier 2021, le président de la Communauté de communes Roumois Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet lycée emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard.

L'enquête publique se déroulera du lundi 22 février 2021 à 9 h 00 au mercredi 24 mars 2021 à 17 h 30 pour une durée de 31 jours consécutifs.

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration de projet lycée emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard éventuellement modifiée, sera proposé à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine.

Le président du Tribunal administratif de Rouen a désigné M. Jean-François BARBANT, gestionnaire d'une pharmacie, en qualité de commissaire-enquêteur.

La mairie de Bourg-Achard est désignée comme le siège de l'enquête publique. Le commissaire-enquêteur y siègera pour se tenir à disposition du public :

Lors de permanences physiques pour recevoir des observations orales ou écrites :

- le lundi 22 février 2021 de 9h à 12h  
- le samedi 13 mars 2021 de 9h à 12h

- le mercredi 24 mars 2021 de 15h à 17h30

Lors de la permanence téléphonique au 02 32 56 20 18,  
- le vendredi 19 mars de 15h à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête publique, la déclaration de projet lycée emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard, la décision de l'Autorité Environnementale, le procès-verbal d'examen conjoint, les avis de l'État et des Personnes Publiques Associées, les pièces administratives, une copie des mesures de publicité dans la presse, seront consultables, en version papier :

- en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30 - le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

- dans les locaux de la Communauté de communes Roumois Seine situés au Logis à Grand-Bourgtheroulde (place Jacques Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde) aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en mairie et au Logis à Grand-Bourgtheroulde. Les dossiers seront par ailleurs consultables via le site Internet de la Communauté de communes Roumois Seine : www.roumoisaine.fr

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en Mairie de Bourg-Achard et dans les locaux de la Communauté de communes Roumois Seine situés au Logis à Grand-Bourgtheroulde. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur - Mairie de Bourg-Achard (place de la mairie, 27310 Bourg-Achard).

Le public aura enfin la possibilité de transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse suivante : enquetepubliquebourgachard@roumoisaine.fr

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an à la mairie de Bourg-Achard et au siège de la Communauté de communes Roumois Seine, ainsi que sur le site internet : www.roumoisaine.fr

Toute information complémentaire concernant le projet peut être demandée auprès du président de la Communauté de communes Roumois Seine. Toute personne peut obtenir à sa demande, auprès de la Communauté de communes Roumois Seine (le Logis, place Jacques Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde), et à ses frais, les dossiers d'enquête publique.

Cet avis fera l'objet d'un affichage à la mairie de Bourg-Achard sur les panneaux affectés à cet usage, sur le terrain faisant l'objet de la déclaration de projet lycée, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Roumois Seine (666, rue Adolphe Coquelin, 27310 Bourg-Achard) et au Logis à Grand-Bourgtheroulde.

Il sera aussi publié sur le site Internet www.roumoisaine.fr, ainsi que dans deux journaux locaux.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il est demandé au public de privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dématérialisée, de respecter les mesures de distanciation sociale, de se désinfecter les mains avant d'accéder à la salle de permanence, de porter obligatoirement le masque, d'apporter un stylo personnel. Le commissaire-enquêteur, lors des permanences, se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux,...) ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire. Le commissaire-enquêteur ne recevra qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations.

# ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



CENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est ici

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019 soit 4,63 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

Toute l'actualité locale, c'est chaque semaine dans votre hebdo

**l'éveil**  
de pont-audemer

en PAPIER et/ou en version NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS !